

de la Communauté de Communes  
**DE LA VALLEE D'OSSAU**  
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

**DELIBERATION n°2016/27**

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	31

**L'An deux mille seize** et le **mardi 8 mars à 20 heures 30**, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 3 mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

**Présents titulaires** : M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, COUROU, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, CARRERE, VISSE, DOUX, COURTIE, MASONNAVE, CARREY, CASADEBAIG, MOUNAUT, BOUTONNET, ALBIRA, LABERNADIE, SARRAILH, LABOURDETTE, SANZ, GARROCQ, et Mmes MOURTEROT, BERGES, CLAVIER, HELIP, BARRAQUE, TOUTU et MOULAT.

**Secrétaire de séance** : M. COURTIE

**OBJET : SOCIAL - TARIF DU SEJOUR A VULCANIA EN AUVERGNE ORGANISE LES 14 ET 15 AVRIL 2016 DANS LE CADRE DU CENTRE DE LOISIRS**

Vu la délibération n°2014/52 du conseil communautaire en date du 26 juin 2014 relative à la modification des statuts de la communauté de communes ;

Vu l'arrêté n°2014321.0014 en date du 17 novembre 2014 portant extension des compétences et modification des statuts de la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau ;

Vu la délibération proposée ce jour au conseil communautaire relative aux tarifs des centres de loisirs (ALSH) pour l'ensemble des vacances à compter de février 2016 ;

Considérant qu'un séjour sera organisé à Vulcania en Auvergne les 14 et 15 avril 2016 dans le cadre du centre de loisirs (ALSH) ;

Considérant que le coût réel de ce séjour est de 160 € par enfant ;

Considérant que l'an passé pour le séjour à Carcassonne, la CCVO a pris en charge 31,5 % du coût du séjour par enfant,

Le Président propose que :

- La CCVO participe financièrement à hauteur de 31,5 % € par enfant, pour ce séjour organisé sous sa compétence, comme l'an passé.

- Le conseil communautaire adopte un tarif forfaitaire de 110 € par enfant participant au séjour organisé à Vulcania en Auvergne les 14 et 15 avril 2016 dans le cadre du centre de loisirs.

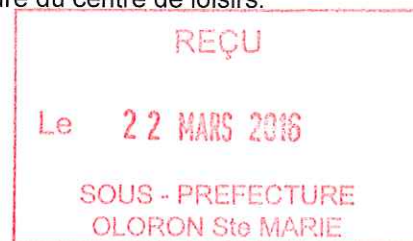
Les diverses réductions accordées sont applicables à ce séjour.

Le Président entendu,

**Le Conseil Communautaire** à l'unanimité,

**APPROUVE** le tarif proposé,

**CHARGE** M. le président de toutes les démarches administratives nécessaires.



Le Président

Jean-Paul CASAUBON